

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT DES AFFAIRES– PARCOURS DROIT DES AFFAIRES COMPARE**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit des affaires » parcours Droit des affaires comparé.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
FRELETEAU	Barbara	MCF	Procès, procédures, litiges dans une perspective comparative
Membres du jury :			
FONGARO	Éric	PR	Procès, procédures, litiges dans une perspective comparative
LACAZE	Marion	MCF	Procès, procédures, litiges dans une perspective comparative
En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :			
DROUOT	Guillaume	PR	Droit des obligations et des biens
PORTA	Jérôme	PR	Droits et libertés fondamentaux comparés
PONTHOREAU-LANDI	Marie-Claire	PR	Théorie(s) et méthodologie(s) de la comparaison

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 1^{er} octobre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG